



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

RECU EN PREFECTURE

Le 27 février 2023

VIA DOTELEC - Dematis

976-200008837-20230210-D20230001110-DE

VILLE DE MAMOUDZOU

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2023.00011/2023 du 10/02/2023

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 34

de Votants : 40

Dont vote par procuration : 6

Abstention : 0

Contre : 0

L'an deux mille vingt-trois, le dix février, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 13 février 2023, sous la présidence de **M. Dhinouraine M'COLO MAINTY, 1^{er} adjoint au Maire.**

Etaient présents : (34)

M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Ben Youssef CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), Mme Munia DINOURLINI (7ème adjointe au Maire), M. Djamaidine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Moina-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Inayatie KASSIM (8ème adjointe au Maire), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire), Mme Zoulfati MADI (4ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Assane MOHAMED (10ème adjoint au Maire), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (9ème adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwaïria OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Mounib SOILHI MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

OBJET :

**Schéma directeur
d'aménagement des
cimetières de la commune
de Mamoudzou**

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 25/02/2023 que la convocation avait été faite le 13/02/2023.

Absents : (7)

Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Aurif MOURDI (Conseiller municipal), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal)

Absents excusés : (2)

M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire)

Procuration : (6)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA donne pouvoir à M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN donne pouvoir à M. Soiyinri MHOUDHOIR (11ème adjointe au Maire), Mme Marianne DAMARY donne pouvoir à Mme Hadia MADI ASSANI (Conseillère municipale), Mme Anzimiya HOUMADI donne pouvoir à Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Mariame KAMBI donne pouvoir à M. Anassi ALI (Conseiller municipal), Mme Nourainya LOUTOUFI donne pouvoir à M. Mohamadi SAID (3ème adjointe au Maire)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **M. Toiyifou RIDJALI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de

Le Maire.



Mamoudzou ;

Considérant que l'accroissement démographique de la commune chef-lieu corroboré à l'emplacement des structures administratives et l'installation de l'hôpital central du territoire, et au regard de ces enjeux, la politique publique en matière des conditions d'inhumation retenue, pousse à créer et à réhabiliter les cimetières ;

Considérant qu'il s'agit de réaliser dans chaque cimetière les équipements et infrastructures nécessaires, tel que le lavage et habillage des corps et le stockage des outils d'entretien des sites ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : D'approuver les orientations du schéma directeur des cimetières, annexé à la présente délibération.

Article 2 : D'autoriser monsieur le Maire à solliciter les financements nécessaires aux études et travaux d'aménagement.

Article 3 : D'autoriser monsieur le Maire à entamer toutes les démarches administratives nécessaires à la réalisation des études préalables et techniques des travaux d'aménagements.

Article 4 : D'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 20/02/2023

Le Maire
Le Maire de la Commune
de Mamoudzou
Ambdikyachodou SOUMAILA
MAMOUZOU



Abstention (0) :

Contre (0) :

SYNTHESES DU SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT DES CIMETIERES DE LA COMMUNE

1- Contexte

Dans le cadre des projets de mandature l'aménagement des cimetières est une priorité. Cette priorité est d'autant plus justifiée que Mamoudzou est le chef-lieu du Département et abrite plus de 30% de la population permanente, le double pour les périodes travaillées de la semaine. Aussi, la commune doit répondre à d'autres sollicitations d'inhumation ne relevant pas forcément de sa population permanente, par le fait de l'implantation du grand hôpital recevant les besoins de Mayotte mais aussi la population issue de l'immigration.

L'état des lieux réalisé au niveau de l'ensemble des cimetières compte 12 sites répartis sur le territoire communal, de superficies très restreintes pour la plupart probablement dimensionnés ou réservés à partir des évaluations des années 1970 à 1980 où le boom démographique était peu perceptible. Cette situation explique par conséquent leur saturation actuelle. Nous pouvons également observer :

- ☞ Le manque d'organisation entraînant des dysfonctionnements réels et ne permettant pas d'identifier les morts,
- ☞ Absence d'équipe de gestion pour s'occuper régulièrement du nettoyage, toilettes mortuaires, réalisation des tombes et enterrement, ...
- ☞ Séparation des sites selon les confessions : Musulmans (majoritaire), chrétien et indien ;
- ☞ Absence de fond de gestion,
- ☞ La réalisation des tombes étant peu organisée provoque une consommation importante de surface au sol

	Site	Etat des lieux
1	Vahibé	Site actuel saturé, nécessité d'agrandissement
2	Tsoundzou 2, derrière Méla bois	Site actuel saturé, nécessité de disposer d'une autre espace
3	Tsoundzou 1 devant rivière Kwale	Cimetière au bord de la rivière Kwale, saturé et inondable, clôture peu élevée, accessible à tous et à tout moment
4	Passamainty en face de Dinga Dingani	Cimetière saturé, accès, clôture défectueuses, portail non sécurisé
5	Passamainty quartier Gnambotiti	Saturé à clôturer, aménageable en hauteur (remblai)
6	Cimetière Mtsapéré Mbalamanga	2 versants, saturés, parcelles familiales, habitations non autorisées générant des déchets de toute nature sur les tombeaux, accès difficile. Travaux en cours pour la sécurisation, qualification des accès et éclairage.
7	Mtsapéré Mandzarsoa	Déchets de toute nature tout le long des abords, portails abimés, zone non nettoyées, sites servant de raccourcis de passage d'un quartier à l'autre et parfois de gisements de projectiles (pierres) pour les guerres de bandes
8	Mtsapéré Mtsangani	Clôture défectueuse, accessible à tout moment par absence de clôture par endroit, à sécuriser
9	Mtsapéré	Clôturé et sécurisé, apparemment saturé

	Mtsangani, indien	
10	Mamoudzou Mgombani	Clôturé, a fait déjà l'objet de remblai, inhumation au 2 ^{ème} niveau
11	Mamoudzou Grand repos,	Clôturé, mais saturé ; Cimetière chrétien
12	Kawéni	Saturé, a déjà fait l'objet d'un remblaiement.

2- Objectifs et projection envisageables d'aménagement

Les objectifs retenus s'articule autour des points suivants :

- ☞ Accroître l'offre funéraire et créer le maximum de place de mise à la terre. Il s'agira de trouver d'autres sites pour créer des cimetières communaux, agrandir les sites actuels si le foncier le permet, réhabiliter et améliorer le fonctionnement des cimetières existants, réfléchir sur l'optimisation de gestion des espaces de mises à la Terre. Sur le dernier point, le conseil cadial est totalement ouvert
- ☞ Renouveler l'image des cimetières, en réorganisant leurs différents équipements, service et fonction ;
- ☞ Augmenter leur qualité paysagère dans une visée de valorisation patrimoniale et de végétation. Il s'agira aussi de donner les conditions viaires à l'intérieure
- ☞ Raccorder les sites aux différents réseaux notamment eau potable, eaux usées, éclairage,
- ☞ Prise en compte de toutes les confessions.

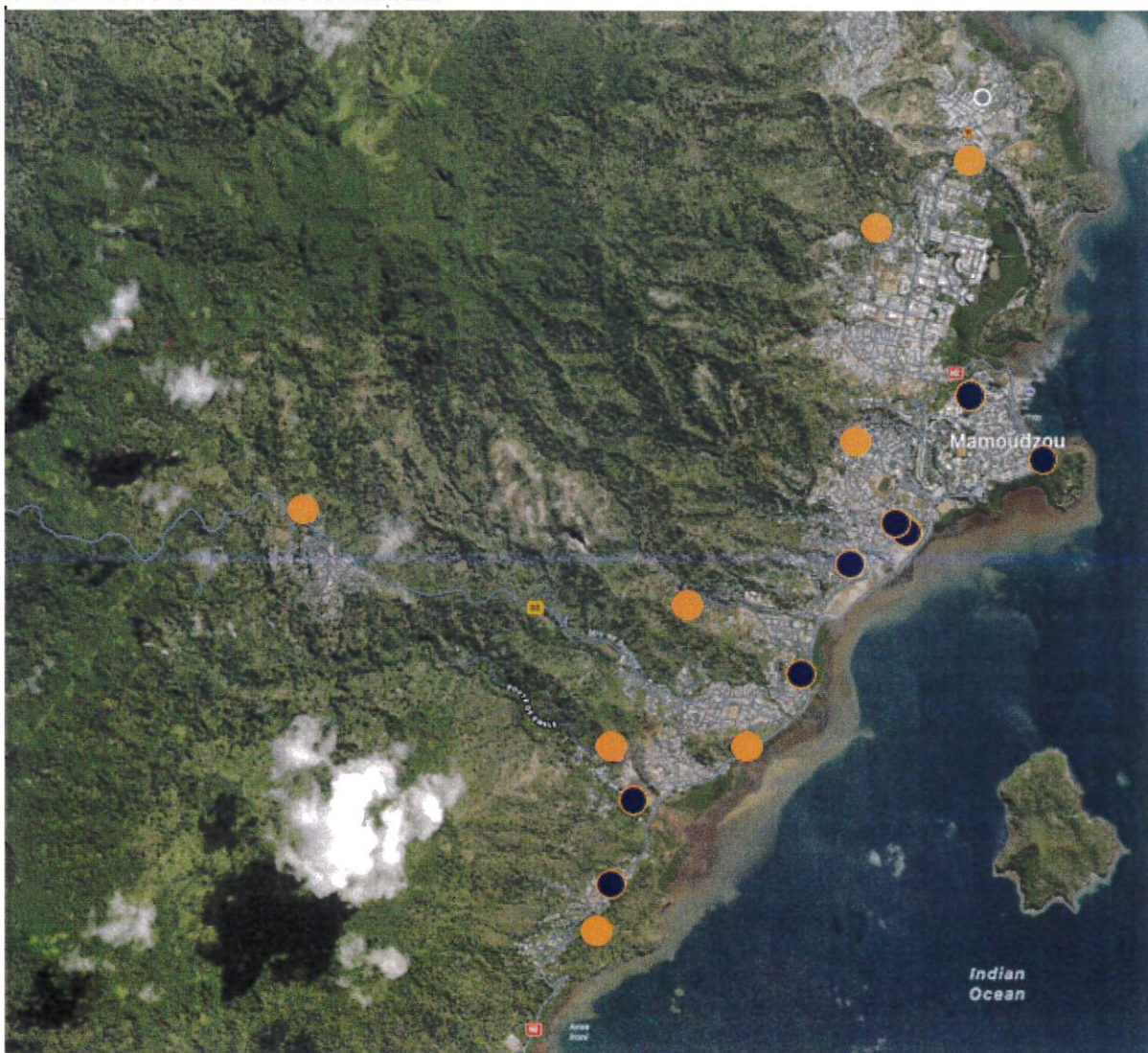
Pour les extensions des cimetières, des travaux de réhabilitation et d'amélioration sont naturellement inclus. Ci-dessous les tableaux récapitulatifs des aménagements à prévoir.

	Création et extension	Désignation des travaux
1	Cimetière de Doujani	5 ha, pour augmenter l'offre funéraire, prise en compte d'autres confessions, expérimenter d'autres modes d'utilisation des espaces, Caveaux
2	Cimetière de Passamainty Dinga	Réhabilitation de l'existant, remblai pour créer un étage, extension de site vers le versant de Trotrondjéou (Tsoudzou1)
3	Cimetière de Vahibé	Extension de l'emprise actuel jusqu'à 4 ha, réserver de l'espace pour d'autres confession
4	Cimetière de Tsoundzou 2	Création d'un nouveau cimetière
5	Tsoundzou 1 au-dessus du collège de Kwalé	3,5 ha à aménager totalement
6	Cimetière de la ZAC Hamaha face à la RN	1,4 ha : Occupation de l'espace naturel de la ZAC du soleil levant, versant Kawéni
7	Cavani Convalescence	3 ha à aménager totalement
8	Cimetière de Mbarazi	5 ha en accompagnement de la RHI Mbarazi : à aménager totalement
9	Cimetière de Batrolo	2 ha, à aménager totalement
10	Cimetière de Kawéni Nord SIM	2,8 ha à aménager totalement.

Cimetières à créer ou à étendre

	Sécurisation et réhabilitation	de	Désignations des travaux
1	Cimetière Tsoundzou 1	de	Rehaussement de la clôture actuel, point d'eau, éclairage
2	Cimetière Gnambotiti Passamainty	de	Réhabilitation de de la clôture, accès, mur de soutènement +remblai (création d'un étage), lumière, eau, local de stockage.
3	Cimetière Mbalamanga	de	Création d'un local pour les toilettes mortuaires, stockage des matériels, requalification des voies piétonnes en pavé, éclairage le long côté Mbalamanga. (photos)
4	Cimetière Mandzarsoa	de	Reprise imminente des portails, Aménagement intérieur (eaux pluviales et allées), éclairage.
5	Mtsapéré Mtsangani		Clôture : Création sur les parties non pourvues et réhabilitation (ou démolition, reconstruction) de l'existant
6	Cimetière Mgombani	de	Reprise de certaines parties de clôtures et les accès, remplacement des tôles rouillées

Les emplacements répertoriés dans la cartographie ci-dessous sont reprise dans la délibération n°2022.00182/2022 du 09/12/2022.



Cimetières à créer ou à étendre



Cimetières à sécuriser et à réhabiliter

Les prestations préconisées devront aboutir aux schémas opérationnels suivants

- Maitrise foncière plus document d'arpentage

- Etude de sol
- Etude géotechnique et Hydrogéologique
- Etude Hydraulique et hydrologique
- Etudes techniques + Travaux reprenant les objectifs énumérés plus hauts.